

**CADRE PARTENARIAL**  
ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

\*\*\*\*\*

## I – CONTEXTE

- Considérant le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et son mécanisme de suivi et de mise en œuvre.
- Considérant la Stratégie Nationale du Secteur de l'Éducation présentée par la République Centrafricaine le 18 février 2008.
- Considérant que la République Centrafricaine et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et notamment l'objectif de la Scolarisation Primaire Universelle et la réduction des disparités de genre.

Le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers conviennent d'un Cadre Partenarial régi selon les principes ci-après.

## II – PRINCIPES

### ❖ Le partage de l'information

Les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent à œuvrer avec le Gouvernement de la République Centrafricaine à une meilleure coordination des aides pluriannuelles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine s'engage à :

- Partager les données statistiques sur le système éducatif collectées annuellement.
- Publier les informations sur l'exécution du budget des différents ministères concernés par le secteur de l'éducation.
- Informer régulièrement les PTF de l'état d'avancement des réformes institutionnelles

### ❖ L'harmonisation avec les priorités du développement de la République Centrafricaine

Les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent à :

- Harmoniser leurs procédures et à les aligner sur les procédures nationales.
- Harmoniser leurs conditionnalités.
- Utiliser dans la mesure du possible les structures institutionnelles nationales en matière de gestion des finances publiques, d'audit, de passation de marchés et d'élaboration de cadre de résultats et de suivi-évaluation.

### ❖ Le partage avec les partenaires sur les objectifs annuels.

A la fin de chaque année scolaire, les signataires du présent cadre partenarial conviennent de se retrouver pour :

- Dresser un bilan exhaustif des activités de la période écoulée et apprécier les résultats obtenus en regard des objectifs fixés.
- Analyser les orientations budgétaires de l'année écoulée et formuler des recommandations pour la prochaine loi de finances.
- Fixer la programmation des activités de l'année suivante en relation avec le plan d'action annexé à la stratégie sectorielle.
- Évaluer les mises à jour du CDMT.
- Fixer les échéances pour l'évaluation annuelle

❖ **Le suivi et l'évaluation conjointe de la mise en œuvre des actions**

Afin de s'assurer que les objectifs sont atteints ou en voie de l'être, les signataires du présent cadre partenarial conviennent de mener ensemble, selon un calendrier préétabli, des missions de supervision et de suivi-évaluation, en s'appuyant essentiellement sur les indicateurs définis dans la stratégie sectorielle.

Un Secrétariat Permanent placé sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale, et installé dans le Ministère veillera au quotidien à la mise en œuvre rigoureuse du plan, à la création et l'actualisation des outils de suivi et la préparation des réunions régulières du Comité de pilotage.

❖ **La systématisation des consultations régulières**

Outre les revues annuelles, les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent à se rencontrer autant que nécessaire dans le but d'apprécier l'évolution des actions menées et de proposer des solutions aux problèmes. Le Gouvernement Centrafricain s'engage à mettre en place une consultation régulière entre les ministères concernés dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le chef de file des Partenaires Techniques et Financiers œuvrera pour une meilleure coordination de leur action et un meilleur échange d'information avec les structures ministérielles chargées de la mise en œuvre de la stratégie.

Fait à Bangui, le 18/02/08

**Partenaires techniques et Financiers**

Coopération française

*Références*

UNESCO

Banque Mondiale

**Gouvernement Centrafricain**

Ministre délégué à l'Education Nationale  
chargé de l'Enseignement Primaire et  
Secondaire

UNICEF

  
J. ADANDE

UNFPA

  
Georgette.

Programme Alimentaire Mondial

  
Commission Européenne

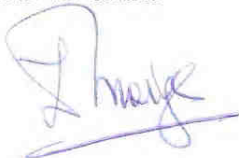
Ambassade de Maroc

PNUD

Thamer

Ambassade de Chine

OMS



Ambassade des Etats-Unis